

Un impôt négatif aux effets positifs

Katia Lehmann (PS)

« 7000 Jurassiennes et Jurassiens de tous âges sont statistiquement pauvres et un peu moins de 4000 personnes supplémentaires vivent dans des conditions d'existence juste supérieures au seuil de pauvreté. » Ce constat est tiré du rapport social 2021 qui pointe également le fait que de nombreuses personnes auraient droit à des prestations sociales, mais n'y ont pas recours pour différentes raisons.

Demander de l'aide n'est jamais une démarche anodine. « Etre dans le besoin », l'intégrer, l'accepter, remplir le formulaire, « se mettre à nu ». Pour un trop grand nombre de personnes, cette démarche intrusive doublée d'une certaine complexité administrative représente un pas infranchissable. Une automatisation de l'accès aux droits sociaux – reposant sur une meilleure coordination entre les différents prestataires sociaux et le système fiscal – serait une solution pour résoudre la problématique du non-recours tout en amenant une plus grande efficience administrative.

L'introduction d'un impôt négatif pourrait être un outil intéressant dans cette optique. Il pourrait être inclus dans la procédure de remise des déclarations fiscales. Cet impôt négatif fonctionne sur le principe suivant : un « crédit remboursable » est calculé en fonction de la taille et de la composition de chaque ménage. Ce crédit correspond aux besoins financiers permettant une existence décente. Le seuil reste à définir et le montant pourrait être régulièrement indexé selon des critères à définir également.

Les ménages avec un revenu au-dessus de leur « crédit remboursable » paient l'impôt normal, avec une déduction sur leur revenu qui correspond au crédit. Dans le cas inverse, lorsque ce crédit dépasse le revenu du ménage, l'administration fiscale verse la différence au contribuable. Ainsi, le montant reçu est calculé de façon dégressive. Si aucun revenu n'est gagné, le contribuable touche le montant maximal, soit la valeur équivalente au montant du « crédit remboursable ». Puis, au fur et à mesure que le revenu du ménage augmente, le montant reçu diminue jusqu'à atteindre le seuil à partir duquel l'Etat ne verse plus rien. Le système devra être paramétré en sorte que les personnes qui travaillent gagnent toujours plus que celles qui ne travaillent pas, ce qui incitera les gens à travailler.

Cet outil présente donc un certain nombre d'avantages : il cible l'aide financière effective, il incite au travail, il permet une simplification administrative puisque directement lié au système fiscal, et il met fin à la stigmatisation induite par le système actuel.

Un tel système permettrait en outre un accompagnement différent de la part des services sociaux, en les libérant de la responsabilité du contrôle et en leur donnant ainsi une plus grande disponibilité pour accompagner l'aide à l'insertion et à l'autonomie.

Nous demandons au Gouvernement d'étudier un ou plusieurs modèles d'introduction d'un impôt négatif ou d'un mécanisme comparable permettant l'octroi de l'aide sociale, voire de certaines autres prestations sous conditions de ressources.

Katia Lehmann (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciocchi (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Leïla Hanini (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Pauline Christ Hostettler (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)

Intervention déposée officiellement le 28 septembre 2022

Documents annexés

- Postulat impôt négatif KL.pdf

Un impôt négatif aux effets positifs

« 7000 Jurassiennes et Jurassiens de tous âges sont statistiquement pauvres et un peu moins de 4000 personnes supplémentaires vivent dans des conditions d'existence juste supérieures au seuil de pauvreté. » Ce constat est tiré du rapport social 2021 qui pointe également le fait que de nombreuses personnes auraient droit à des prestations sociales, mais n'y ont pas recours pour différentes raisons.

Demander de l'aide n'est jamais une démarche anodine. « Etre dans le besoin », l'intégrer, l'accepter, remplir le formulaire, « se mettre à nu ». Pour un trop grand nombre de personnes, cette démarche intrusive doublée d'une certaine complexité administrative représente un pas infranchissable. Une automatisation de l'accès aux droits sociaux – reposant sur une meilleure coordination entre les différents prestataires sociaux et le système fiscal – serait une solution pour résoudre la problématique du non-recours tout en amenant une plus grande efficacité administrative.

L'introduction d'un impôt négatif pourrait être un outil intéressant dans cette optique. Il pourrait être inclus dans la procédure de remise des déclarations fiscales. Cet impôt négatif fonctionne sur le principe suivant : un « crédit remboursable » est calculé en fonction de la taille et de la composition de chaque ménage. Ce crédit correspond aux besoins financiers permettant une existence décente. Le seuil reste à définir et le montant pourrait être régulièrement indexé selon des critères à définir également.

Les ménages avec un revenu au-dessus de leur « crédit remboursable » paient l'impôt normal, avec une déduction sur leur revenu qui correspond au crédit. Dans le cas inverse, lorsque ce crédit dépasse le revenu du ménage, l'administration fiscale verse la différence au contribuable. Ainsi, le montant reçu est calculé de façon dégressive. Si aucun revenu n'est gagné, le contribuable touche le montant maximal, soit la valeur équivalente au montant du « crédit remboursable ». Puis, au fur et à mesure que le revenu du ménage augmente, le montant reçu diminue jusqu'à atteindre le seuil à partir duquel l'Etat ne verse plus rien. Le système devra être paramétré en sorte que les personnes qui travaillent gagnent toujours plus que celles qui ne travaillent pas, ce qui incitera les gens à travailler.

Cet outil présente donc un certain nombre d'avantages : il cible l'aide financière effective, il incite au travail, il permet une simplification administrative puisque directement lié au système fiscal, et il met fin à la stigmatisation induite par le système actuel.

Un tel système permettrait en outre un accompagnement différent de la part des services sociaux, en les libérant de la responsabilité du contrôle et en leur donnant ainsi une plus grande disponibilité pour accompagner l'aide à l'insertion et à l'autonomie.

Nous demandons au Gouvernement d'étudier un ou plusieurs modèles d'introduction d'un impôt négatif ou d'un mécanisme comparable permettant l'octroi de l'aide sociale, voire de certaines autres prestations sous conditions de ressources.